

//// 2026-2035



LE PLAN DÉCENNAL DE LOGEMENT ET DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE

Une communauté où chacune et chacun a accès à un logement
et aux ressources de soutien qui lui permettent de s'épanouir





DÉCLARATION DE RECONNAISSANCE

Odàwàng ki ombàkonigàde ega wikàd kà mìgiwàniwang Màmìwininì Aishinàbe-wakì. Pimàdizig Màmìwininì Anishinàbeg kàgìgekamig ki abig ondaje aking. Odanishinàbewiziwiniwà obimàdjiwowiniwà ogì nanegàdjichigàdànàwà nanàj ako nongom iyo abinàs. Kichi Odenaw Odàwàng okikàdjìyàwàn pimàdizin Màmìwininì Anishinàben kaye okikàdjìtònàwà iyo akì.

Ottawa est aménagée sur le territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine. Les peuples de la Nation Anishinabe Algonquine habitent ce territoire depuis des millénaires. Leur culture et leur présence enrichissent et continuent d'enrichir ce territoire. La Ville d'Ottawa rend hommage aux peuples et au territoire de la Nation Anishinabe Algonquine. La Ville d'Ottawa rend aussi hommage à toutes les Premières Nations, les Inuits et les Métis et leurs inestimables contributions, passées et présentes, à ce territoire.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

- 2** Synthèse administrative
- 4** Le mot des coprésidents de la Table de leadership sur le logement et l'itinérance

DÉFINIR LE CONTEXTE

- 6** L'achèvement du Plan décennal
- 9** Le Plan décennal : Fonctions et responsabilités
- 11** Éclairer le Plan décennal : Évaluation des besoins en logements

LES DIX PROCHAINES ANNÉES

- 13** Le Plan décennal d'Ottawa : Portée et structure
- 16** Élaboration du Plan décennal
- 18** Concordance avec les stratégies de la Ville
- 20** Le Plan décennal : Vision et principes directeurs
- 24** Le Plan décennal : Priorités

24 PRIORITÉ 1 : CHACUN A UN CHEZ SOI

- 24 But 1.1** : Préserver le parc de logements communautaires existant
- 25 But 1.2** : Accroître l'offre de logements communautaires
- 26 But 1.3** : Améliorer l'accès aux logements abordables

27 PRIORITÉ 2 : TOUS ONT L'AIDE DONT ILS ONT BESOIN

- 27 But 2.1** : Prévenir la perte du logement
- 28 But 2.2** : S'assurer que les expériences de l'itinérance sont courtes, avec hébergement et non récurrentes

29 PRIORITÉ 3 : NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE

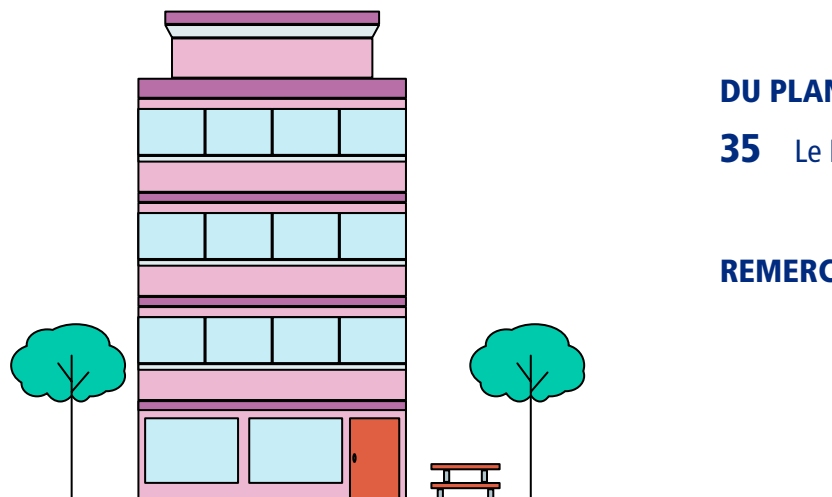
- 29 But 3.1** : Créer un système intégré dans lequel les ressources sont maximisées et utilisées efficacement au profit des personnes que nous servons
- 30 But 3.2** : Renforcer le réseau de l'aménagement des logements et de la lutte contre l'itinérance grâce aux partenariats nouveaux et existants, à la recherche et à l'innovation

32 Les cibles du Plan décennal

DU PLAN À L'ACTION

35 Le Plan de travail du Plan décennal

REMERCIEMENTS



SYNTHÈSE ADMINISTRATIVE

Depuis la dernière mise à jour du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance d'Ottawa (le « Plan décennal »), la Ville a fait face à des défis importants, soit aussi bien la hausse des coûts de logement et l'augmentation de l'itinérance que les répercussions soutenues de la pandémie de COVID-19 et un système de financement entravé. Malgré ces difficultés, des progrès significatifs ont été réalisés en travaillant ensemble en tant que communauté. C'est dans cet esprit que la Ville d'Ottawa (la « Ville ») et la Table de leadership sur le logement et l'itinérance (TLLI) ont ensemble pensé une nouvelle mise à jour du Plan décennal (2026-2035), qui rend compte des réalités d'aujourd'hui en traçant l'audacieux parcours inclusif à suivre.

Le Plan décennal puise ses racines dans une vision commune : **Une communauté où chacune et chacun a accès à un logement et aux ressources de soutien qui lui permettent de s'épanouir.** Il a été élaboré à la suite d'une vaste consultation auprès des dirigeants des secteurs, du public et des personnes qui ont vécu et vivent l'expérience du logement. Dans le cadre de ce processus de concertation, nous avons créé un plan décennal qui est à la fois inclusif, culturellement réceptif et représentatif des expériences des personnes le plus durement éprouvées par les difficultés du logement et de l'itinérance dans la collectivité. Ce plan est aussi guidé par une rigoureuse analyse des données, dont l'[Évaluation des besoins en logements de 2024](#) et le [Dénombrement ponctuel de 2024](#), pour veiller à nous pencher sur les enjeux les plus impérieux.

Le Plan décennal vise à répondre aux besoins en matière de logements et d'itinérance des personnes dont les revenus sont faibles ou moyens sur tout le territoire d'Ottawa. Il couvre l'ensemble des différents types de logement et d'itinérance, soit aussi bien l'itinérance sans refuge que le logement locatif abordable. Ce plan reste fidèle à trois priorités prépondérantes : tout le monde a un logement; les gens ont l'aide dont ils ont besoin; et nous travaillons de concert. Parmi ces priorités, sept buts sont étayés par 18 objectifs, résultats et indicateurs de rendement clés. Nous suivrons nos progrès par rapport aux cibles décennales qui correspondent à la fois aux efforts au niveau des systèmes et aux besoins de l'ensemble de la collectivité.

À la différence des précédentes déclinaisons, ce Plan décennal ne rend pas compte des interventions spécifiques. Il présente plutôt une vaste structure cadre qui sera renforcée grâce aux plans de travail mis à jour à intervalles réguliers et élaborés en collaboration entre la Ville et la TLLI. Cette approche permet de réagir aux besoins émergents, aux réalités du financement et aux priorités sectorielles qui ont évolué rapidement dans les dernières années.

Ce Plan décennal renouvelle notre volonté de collaboration, d'équité et d'intervention éclairée par la preuve statistique. Il s'agit d'une feuille de route qui permettra de construire un réseau plus inclusif, résilient et efficace dans l'aménagement des logements et dans la lutte contre l'itinérance.

Résumé du plan décennal



Énoncé de la vision

Une communauté où chacune et chacun a accès à un logement et aux ressources de soutien qui lui permettent de s'épanouir

PRINCIPES DIRECTEURS



Approche axée sur les personnes



Équité et inclusion



Partenariats collaboratifs



Priorisation et concertation



Proactivité et résilience



Redevabilité



PRIORITÉ 1

CHACUN A UN CHEZ SOI

But 1.1 : Préserver le parc de logements communautaires existant.

But 1.2 : Accroître l'offre de logements communautaires.

But 1.3 : Améliorer l'accès aux logements abordables.



PRIORITÉ 2

TOUS ONT L'AIDE DONT ILS ONT BESOIN

But 2.1 : Prévenir la perte du logement.

But 2.2 : S'assurer que les expériences de l'itinérance sont courtes, avec hébergement et non récurrentes.



PRIORITÉ 3

NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE

But 3.1 : Créer un système intégré dans lequel les ressources sont maximisées et utilisées efficacement au profit des personnes que nous servons.

But 3.2 : Renforcer le réseau de l'aménagement des logements et de la lutte contre l'itinérance grâce aux partenariats nouveaux et existants, à la recherche et à l'innovation.

LE MOT DES COPRÉSIDENTS DE LA TABLE DE LEADERSHIP SUR LE LOGEMENT ET L'ITINÉRANCE

Il est essentiel, pour la santé et la vigueur d'une communauté, quelle qu'elle soit, d'avoir accès à des logements sécuritaires, adaptés et abordables. À nos yeux, il ne s'agit pas d'une conviction abstraite : cette conviction est chaque jour façonnée par les expériences des personnes qui font de leur mieux pour survivre dans des systèmes dont les ressources sont limitées et attribuées inégalement. Cette perspective repose aussi sur notre travail commun à l'heure où nous franchissons les étapes qui nous permettront d'exprimer une réaction plus juste et adaptée à l'itinérance à Ottawa.

La Table de leadership sur le logement et l'itinérance (TLLI) a l'honneur de publier le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance d'Ottawa (2026-2035). Ce plan constitue la feuille de route créée en collaboration, en sachant que le changement réel ne se produit que lorsque les communautés mènent les interventions, que les systèmes sont réceptifs et

que nous tâchons de nous surpasser – surtout dans les cas où l'équité, le leadership autochtone et la participation significative des communautés ne sont pas encore tout à fait au rendez-vous. Concevoir un plan ensemble n'est pas simple; c'est pourtant nécessaire si nous voulons vraiment mettre fin à l'itinérance pour toutes et pour tous.

Ce plan existe grâce à l'étroite collaboration qui unit tout le secteur. La TLLI réunit les dirigeants de nombreux secteurs du réseau de l'aménagement de logements et de la lutte contre l'itinérance, et ensemble, nous tâchons de guider pour la Ville une approche plus coordonnée et mieux intégrée. Or, c'est notre communauté – soit les organismes qui offrent des services de première ligne et les personnes qui ont vécu et qui vivent cette expérience et qui nous obligent continuellement à mieux rendre des comptes, à faire preuve de plus de compassion et de courage – qui réunit les porte-paroles les plus importants dans le modelage de ce plan. Leur point de vue et leur leadership se situent au cœur même de cette structure cadre. Nous leur sommes reconnaissants de leur honnêteté, d'autant plus qu'ils nomment les lacunes et les préjudices qui perdurent. Leurs voix continueront de guider les travaux à venir.



Nous sommes aujourd'hui soumis à d'énormes pressions. Ce sont les peuples autochtones, les membres des communautés racisées, les femmes et les personnes de diverses identités de genre, les personnes victimes de la violence genrée, les jeunes, les nouveaux arrivants et les personnes en situation de handicap qui sont toujours les plus durement éprouvés par l'itinérance et la précarité du logement. La crise des drogues toxiques, la multiplication des besoins liés à la santé mentale, la crise du coût de la vie et les répercussions persistantes de la COVID-19 ont remodelé la demande d'une manière à laquelle notre système a encore du mal à répondre. Et dans l'ensemble du secteur, les travailleurs assument plus que jamais de lourdes responsabilités tout en faisant face à de l'épuisement professionnel, de la tristesse et de la détresse morale. Tous les plans pour l'avenir doivent respecter et appuyer les personnes qui accomplissent ce travail au quotidien.

Dans ce contexte riche de défis, notre effort collectif – soit notre volonté de collaborer, de partager le pouvoir, d'apprendre et de s'adapter – a plus d'importance que jamais. Le Plan décennal nous apporte une structure commune qui nous permet d'avancer ensemble. Il décrit dans leurs grandes lignes les moyens grâce auxquels nous construirons des réseaux mieux adaptés, décroisonnés et équitables. Le Plan prépare aussi le terrain des prochaines étapes, dont les plans de travail détaillés et la gouvernance renforcée qui permet de réaliser des progrès réels et mesurables.

Nous remercions tous les partenaires, travailleurs des premières lignes, défenseurs, gardiens du savoir, membres de la communauté et personnes qui ont vécu et qui vivent cette expérience. Votre attention, votre courage et votre volonté pérennisent ces travaux. Nous espérons que vous constaterez, dans l'ensemble de ce plan, l'influence que vous exercez. Nous entendons poursuivre ces travaux avec vous et rester fidèles à la vision que vous aidez à façonner.

Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir dans lequel toutes celles et tous ceux qui vivent à Ottawa ont un chez soi – et dans lequel nos réseaux témoignent vraiment de la dignité, de la sécurité et du sentiment d'appartenance que tous et toutes méritent.

Kaite Burkholder Harris

directrice générale,
Alliance pour mettre fin à l'itinérance Ottawa

Kale Brown

directeur,
Services du logement et de la lutte contre l'itinérance,
Ville d'Ottawa

Coprésidents, Table de leadership sur le logement et l'itinérance



**Kaite
Burkholder Harris**



Kale Brown

L'ACHÈVEMENT DU PLAN DÉCENNAL

Vue d'ensemble des réalisations des cinq dernières années

À l'heure où nous lançons le Plan décennal de 2026-2035, il est important de prendre un moment pour faire un retour sur les cinq dernières années, en soulignant les progrès accomplis et en prenant la mesure du travail assidu qui nous a amenés jusqu'ici. Voici un aperçu des initiatives menées par la Ville entre 2020 et 2025, grâce au dévouement et à la solidarité des partenaires du secteur. Si elles représentent d'importants progrès dans les cinq dernières années, ces réalisations ne représentent qu'une part du travail exceptionnel réalisé dans l'ensemble de ce secteur.



2020 – PRÉPARER LE TERRAIN

- Nous avons lancé le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance (2020-2030).
- Nous avons ouvert, pendant la pandémie de COVID-19, les premiers centres de distanciation physique et distribué de l'équipement de protection individuelle aux partenaires du secteur.
- Nous avons mis sur pied l'équipe d'engagement communautaire pour assurer la liaison dans le cadre des services offerts.
- Nous avons modernisé les règles du logement communautaire et le calcul des subventions.
- Nous avons mis à jour les Normes sur les refuges d'urgence et créé de nouvelles normes sur le logement de transition.



2021 – ÉTABLIR LES FONDATIONS

- Nous avons publié le premier Plan financier à long terme des Services du logement.
- Nous avons mené le dénombrement ponctuel dans l'ensemble de la communauté.
- Nous avons étendu aux organismes partenaires distincts des refuges le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) et nous avons lancé les tableaux de bord de données publiques.
- Nous avons favorisé la première fusion d'organismes fournisseurs de logements communautaires.
- Nous avons raffermi la viabilité à long terme du logement communautaire grâce à la planification ciblée des actifs et des opérations.





2022 – ÉCHELONNER L'AIDE OFFERTE

- Nous avons financé la gestion des cas de logement pour 150 clients.
- Nous avons continué d'assurer les services de répit et de distanciation physique.
- Nous avons adopté des règlements municipaux afin de protéger l'offre de logements :
 - Règlement sur la location à court terme;
 - Règlement sur l'impôt sur les logements vacants.
- Nous avons adopté, pour les contrats portant sur les refuges, les modèles du financement par transfert global de fonds.
- Nous avons financé, entre 2020 et 2022, un nombre record de logements avec services de soutien, qui représentent 18 % de tous les nouveaux logements financés entre ces deux années.



2023 – ÉLARGIR ET PLANIFIER

- Nous avons noué des partenariats avec trois nouveaux organismes afin d'accroître les aides offertes aux nouveaux arrivants.
- Nous avons publié la Stratégie intégrée de transition au logement.
- Nous avons publié la Stratégie et le compte rendu : Investissement pour le logement abordable de 2023-2026.
- Nous avons fait l'acquisition du 1245, place Kilborn afin d'élargir la capacité du réseau.
- Nous avons loué le 1, chemin Corkstown pour l'hébergement de transition des familles.





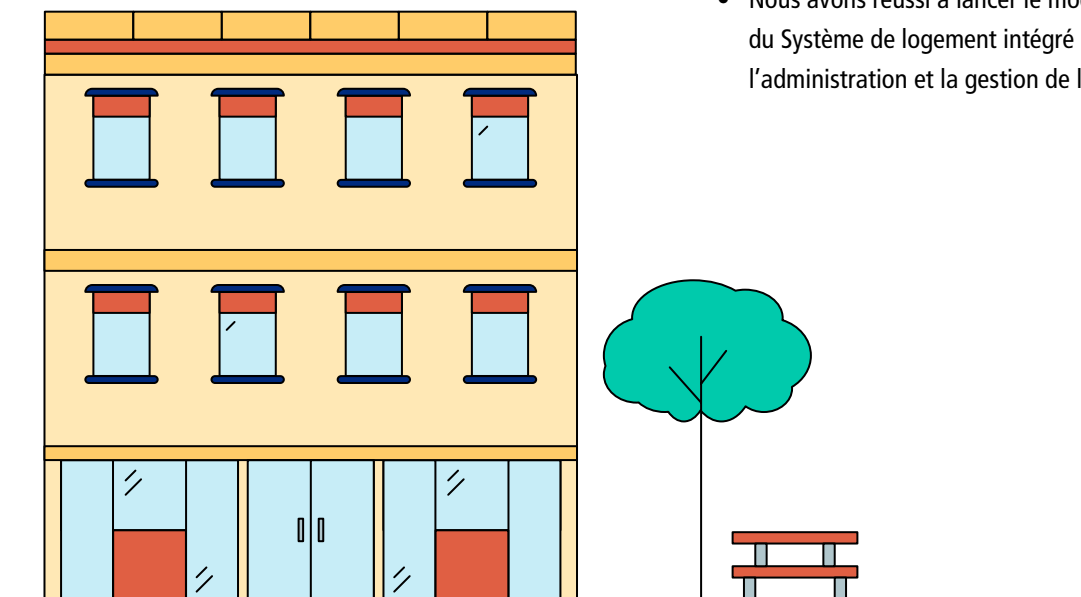
2024 – ACCROÎTRE LA CAPACITÉ

- Nous avons lancé le Modèle d'accueil des nouveaux arrivants.
- Nous avons fait l'acquisition du 1754, boulevard St-Joseph pour le logement de transition.
- Nous avons lancé la Table de leadership sur le logement et l'itinérance.
- Nous avons fondé la nouvelle Direction générale des initiatives stratégiques afin de promouvoir le logement abordable.
- Nous avons approuvé le transfert de terrains municipaux pour aménager des logements d'urgence à l'intention des femmes inuites.
- Nous avons fait des changements pour diriger les nouveaux arrivants vivant seuls vers les YMCA pour obtenir de l'aide.
- Nous avons permis à Cornerstone de s'installer dans un nouvel établissement pour les femmes vivant seules.
- Nous avons procédé au dénombrement ponctuel et enregistré une participation record parmi les organismes.



2025 – TRACER LA VOIE À SUIVRE

- Nous avons mené une évaluation complète des besoins en logements pour orienter la nouvelle mise à jour du Plan décennal.
- Nous avons opérationnalisé les programmes de logements de transition du boulevard St-Joseph et de la rue Queen, ce qui a permis à des établissements récréatifs de reprendre les activités auxquelles ils étaient destinés à l'origine.
- Nous avons signé un accord avec Réfugié 613, au nom de l'Initiative d'Impact Collectif pour les Demandeurs d'Asile (IICDA), afin de mettre au point en collaboration un modèle de services à l'intention des nouveaux arrivants.
- Nous avons recensé 14 emplacements municipaux pour l'aménagement potentiel de logements abordables dans le cadre de la Stratégie foncière municipale, ce qui devrait donner 500 logements selon les estimations.
- Nous avons mené à bien la première série de portes ouvertes communautaires pour le projet du carrefour communautaire de logements avec services de soutien du 1245, place Kilborn et lancé des demandes d'offres pour faire appel à des partenaires qui nous aideront à réaliser le projet.
- Nous avons réussi à lancer le module « Liste d'attente » du Système de logement intégré (SLI) en modernisant l'administration et la gestion de la Liste d'attente centralisée.



LE PLAN DÉCENNAL : FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

La nouvelle mise à jour du Plan décennal est le point culminant du processus de collaboration mené par la Ville et par la Table de leadership sur le logement et l'itinérance (TLLI). En plus de faire partie de la TLLI, la Ville assume un ensemble plus vaste de responsabilités dans le cadre des lois, d'engagements stratégiques et de fonctions directoriales qui façonnent son apport à ces travaux.

La Table de leadership sur le logement et l'itinérance

En 2022, la Ville et le secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance ont lancé un processus collaboratif afin d'évaluer et de recadrer l'approche adoptée dans nos travaux communs; l'objectif consistait à mettre au point une meilleure structure de gouvernance. Ces travaux ont permis de mettre sur pied la [Table de leadership sur le logement et l'itinérance \(TLLI\)](#), qui réunit 18 membres et qui a été officiellement lancée en juin 2025 pour remplacer l'ancien Groupe de travail sur les systèmes de logement.

La TLLI exerce ses activités en tant que groupe de travail dirigé par la direction générale; en sa qualité d'organisme consultatif de la Ville, elle donne des conseils aux cadres supérieurs de la direction générale. Dans la structure municipale, les organismes consultatifs complètent la structure de gouvernance officielle instituée par l'entremise du Conseil municipal et de ses comités permanents. La TLLI réunit divers représentants de secteurs comme les jeunes, la justice, le soutien des nouveaux arrivants, la santé communautaire, la violence genrée ainsi que le logement et l'itinérance, de même que la Coalition autochtone d'Ottawa, l'Alliance pour mettre fin à l'itinérance Ottawa, la Société de logement communautaire d'Ottawa et le Réseau de logements sociaux d'Ottawa.

Comme l'indique le [Mandat de la TLLI](#), la mission de cet organisme consiste à « planifier et concevoir un système intégré de logement et de lutte contre l'itinérance auquel participeront également des secteurs connexes, et d'en surveiller la mise en œuvre, pour fournir des options de logement abordables, convenables et adéquates et réduire l'itinérance ». Une part essentielle de son rôle d'organisme consultatif consiste à se concerter avec la Ville dans la conception en collaboration et dans la mise en œuvre du Plan décennal, qui sert de feuille de route pour le secteur.

La Ville d'Ottawa

Bien que ce plan ait été mis au point en collaboration avec la TLLI, la Ville assume aussi des responsabilités en vertu de la **Loi de 2011 sur les services de logement**. En tant que gestionnaire de services désigné, la Ville est responsable de la planification, de l'administration et de la prestation des services du logement et de la lutte contre l'itinérance dans la municipalité. Une responsabilité essentielle de ce mandat consiste à mettre au point le Plan décennal, qui est revu et actualisé tous les cinq ans pour l'adapter à l'évolution des besoins de notre communauté.

Le gouvernement fédéral a aussi attribué à la Ville la désignation d'entité communautaire; elle doit donc gérer et assurer, dans la municipalité, le financement fédéral de la lutte contre l'itinérance.

La Ville est aussi responsable de la réalisation des programmes d'infrastructures et de la répartition du financement pour aménager de nouveaux logements abordables et logements avec services de soutien. Il s'agit entre autres d'administrer des programmes fédéraux et provinciaux pour assurer l'abordabilité du logement à l'intention des ménages dont les revenus sont faibles ou moyens.

Dans le même temps, la Ville a adopté son propre plan stratégique, qui définit la vision du Conseil municipal pour Ottawa et qui établit l'orientation stratégique de nos travaux. Le [Plan stratégique 2023-2026 de la Ville d'Ottawa](#) donne au logement une priorité absolue, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès à différentes options de logements. Ce plan prévoit aussi l'amélioration de la gouvernance et des systèmes, des occasions d'optimiser le domaine municipal et la création de programmes d'aide culturellement réceptifs.

S'acquitter de ces responsabilités constitue un engagement de taille. En 2024, la Ville a subi une transformation organisationnelle destinée à dynamiser les efforts collectifs et à veiller à ce qu'elle réponde le mieux possible aux besoins émergents dans le domaine du logement et de la lutte contre l'itinérance. Cette transformation a donné lieu à l'établissement de la nouvelle Direction générale des initiatives stratégiques, qui comprend la Direction du logement abordable, consacrée à l'aménagement de logements abordables et de logements avec services de soutien. Dans cette nouvelle structure, les équipes des Services du logement et de la lutte contre l'itinérance et la Direction du logement abordable ont travaillé en collaboration avec la TLLI pour mettre au point la nouvelle mise à jour du Plan décennal.

Services du logement et de la lutte contre l'itinérance

Les Services du logement et de la lutte contre l'itinérance (SLLI) encadrent le financement, l'administration et la surveillance des logements communautaires. Ils encadrent les activités liées aux logements après leur aménagement et sont voués à l'amélioration de l'accès à des logements abordables et à permettre aux personnes dont les revenus sont faibles ou moyens de conserver leur logement. Font partie des autres programmes destinés à aider ces ménages, les investissements consacrés aux nouvelles prestations de logement.

Les SLLI sont aussi chargés d'encadrer le réseau des refuges et d'assurer des programmes de proximité, de recherche de logements, de stabilisation et de prévention de la perte des logements. Le personnel encadre un réseau de services coordonnés, consacré à aider les personnes dans le besoin à avoir accès à des logements à long terme et à les conserver.

Initiatives stratégiques – Services des solutions de logement, de l'immobilier et des investissements

L'équipe des Services des solutions de logement, de l'immobilier et des investissements (SSLII) est chargée de favoriser les investissements dans les nouveaux logements abordables et logements avec services de soutien, en offrant des solutions immobilières innovantes, de même qu'en gérant le portefeuille immobilier de la Ville, en recensant et préparant les terrains municipaux pour l'aménagement des nouveaux logements abordables et en se mettant en quête d'un financement durable.

Les SSLII comprennent la Direction du logement abordable, qui doit favoriser les investissements dans les nouveaux logements et mettre au point des stratégies pour accroître les options de logements à l'intention des ménages dont les revenus sont faibles ou moyens.



ORIENTER LE PLAN DÉCENNAL : ÉVALUATION DES BESOINS EN LOGEMENTS

Une partie du travail de mise au point de la nouvelle mise à jour du Plan décennal a consisté à analyser les besoins actuels et projetés en logements à Ottawa. Bien qu'il s'agisse d'une obligation en vertu des lois fédérales et provinciales, ce travail constitue aussi une étape essentielle dans la définition de l'orientation à adopter pour la prochaine décennie et dans les mesures à prendre pour s'assurer que nos efforts sont consacrés aux activités dans lesquelles ils sont absolument nécessaires.

En 2024, la Ville a réalisé son [Évaluation des besoins en logements](#) (EBL), en s'inspirant de différentes sources, dont les statistiques économiques, le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) et les résultats du dénombrement ponctuel, ainsi que l'éclairage apporté par les entrevues, les groupes de discussion et l'analyse des politiques.

En somme, l'EBL transforme les faits et les chiffres en recommandations à appliquer. Cette évaluation vient étayer les décisions fondées sur les statistiques probantes, orienter les investissements dans les logements et dans les infrastructures et modeler les politiques. Dans la pratique, elle vient déterminer les types de logements nécessaires, les secteurs dans lesquels il faut les bâtir et le nombre de logements à aménager.



CE QUE NOUS AVONS APPRIS



Grands thèmes : La population d'Ottawa augmente rapidement, les loyers progressent plus vite que les revenus, l'itinérance s'accroît et la crise de l'abordabilité des logements empire.



Les personnes les plus pénalisées : Les ménages racisés, les peuples autochtones, les personnes âgées et les familles monoparentales.



Les pressions qui pèsent sur le logement : Faible taux d'inoccupation, loyers élevés, augmentation des ménages locataires, longues listes d'attente et taux d'expulsion élevés.

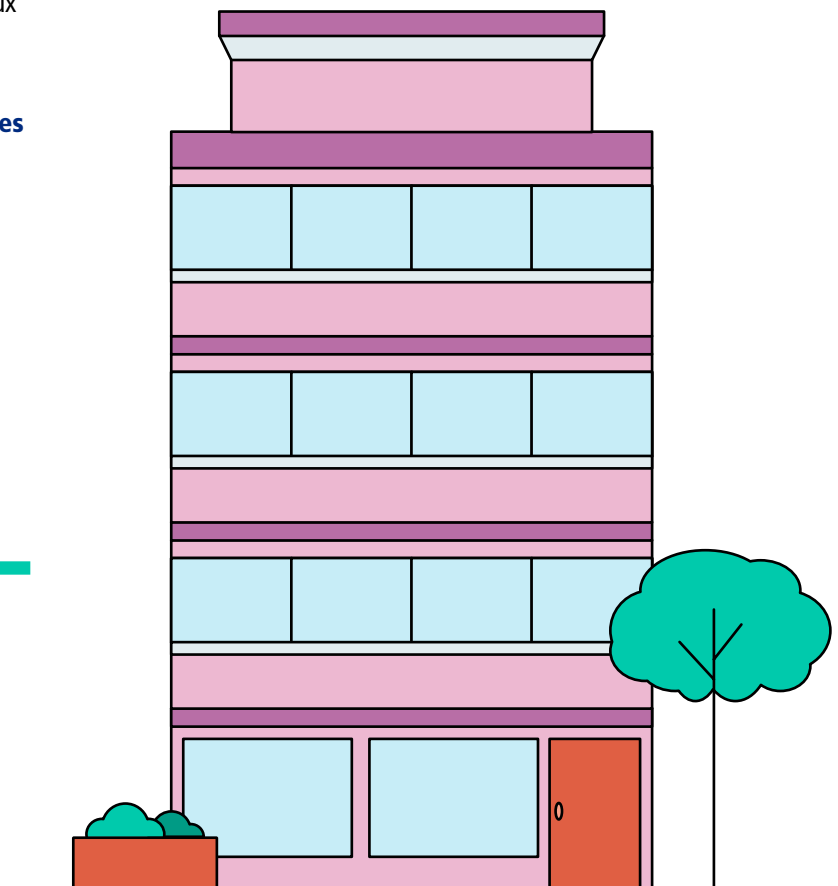


Les difficultés dans la capacité du réseau de lutte contre l'itinérance : Les influx dans le réseau des refuges surpassent constamment les exflux dans le logement à long terme, ce qui augmente l'itinérance chronique et la fréquentation des refuges destinés aux femmes et aux familles.



Ce qu'il faut surtout retenir pour les politiques et pour la planification : Il faut de toute urgence aménager des logements plus abordables et des logements avec des services de soutien; à eux seuls, les efforts des municipalités ne sont pas suffisants; les gouvernements provinciaux et l'État fédéral doivent coordonner leurs efforts; la diversité de la population doit être décisive dans les solutions de logements; enfin, il faut protéger les locataires et contrôler l'inoccupation de concert avec l'offre de nouveaux logements.

Si l'EBL a mis au jour les difficultés du réseau, elle a aussi permis de constater que les nombreuses interventions des partenaires du secteur et de la Ville corrigent les problèmes, améliorent l'abordabilité du logement et réduisent l'itinérance. Selon la principale difficulté, il faut consacrer plus de ressources pour répondre aux besoins accrus et pour s'adapter à la complexité croissante des enjeux. Ottawa n'est pas la seule à relever ce défi. Partout au Canada, les municipalités sont confrontées à des réalités comparables : dans l'ensemble, les difficultés systémiques comme la hausse du coût de la vie, la crise des drogues toxiques, les pressions liées à la santé mentale et les répercussions durables de la pandémie de COVID-19 ont remodelé la demande et mis à rude épreuve la capacité du réseau.



LE PLAN DÉCENNAL D'OTTAWA : CADRE ET STRUCTURE

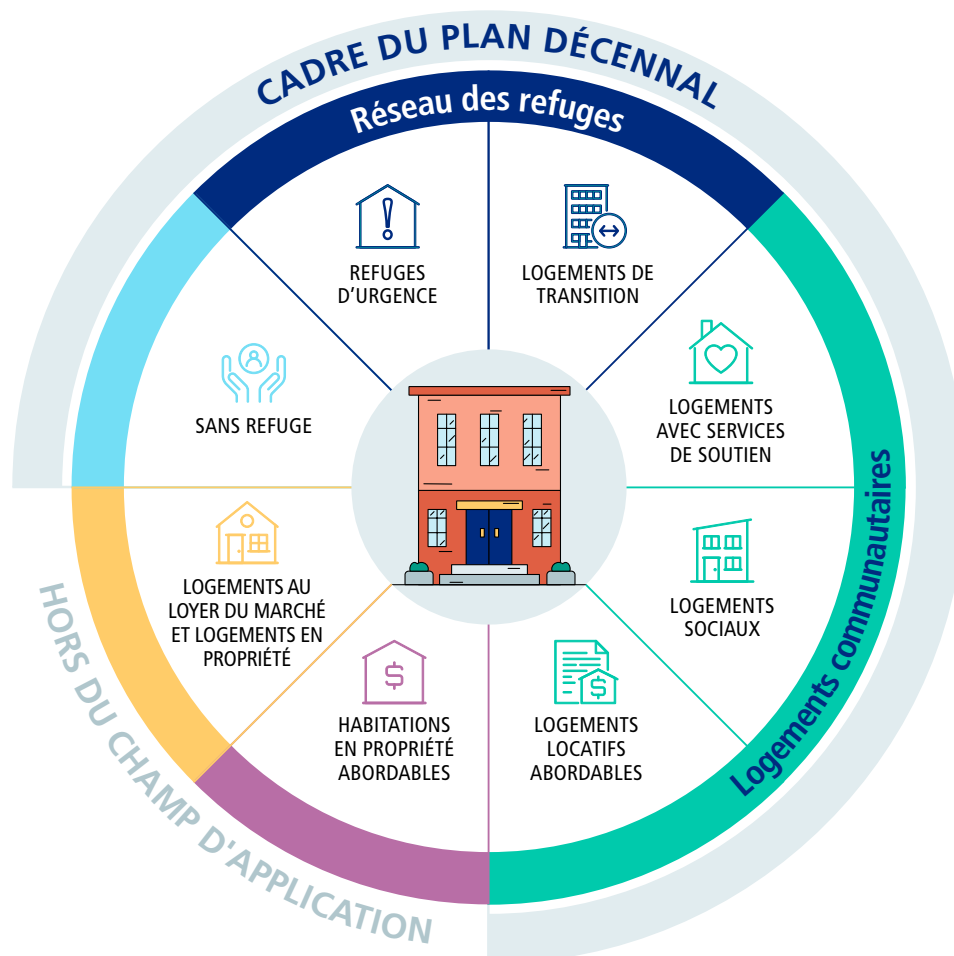
Cadre

Le Plan décennal institue la structure cadre qui permet de répondre aux besoins dans la construction de logements et dans la lutte contre l'itinérance à Ottawa de 2026 à 2035, en priorisant l'ensemble des besoins de la communauté et les personnes dont les revenus sont faibles ou moyens. Ce plan définit les grands objectifs destinés à représenter l'ampleur des travaux consacrés à toute l'intervention d'Ottawa dans l'aménagement des logements et dans la lutte contre l'itinérance. Dans le spectre du logement et de la lutte contre l'itinérance, le Plan décennal fait état des secteurs indiqués ci après.

Structure

Le Plan décennal de 2026-2035 est constitué d'une vision à long terme, de six principes directeurs, de trois priorités prépondérantes, de sept buts, de 18 objectifs et résultats, ainsi que des cibles et des indicateurs de rendement clés correspondants.

Différent de l'approche précédente d'Ottawa, le Plan décennal de 2026-2035 exclut les interventions propres à la réalisation de notre vision, qui seront plutôt établies dans le plan de travail du Plan décennal pensé en collaboration par la Ville et la Table de leadership sur le logement et l'itinérance (TLLI); ce plan de travail sera révisé et actualisé chaque année.





Définition de l'abordabilité

En réaction à la [Vérification du logement abordable](#) de 2024, les Services du logement et de la lutte contre l'itinérance ont mené à bien un processus afin d'établir une définition claire et cohérente du logement abordable, à appliquer dans l'ensemble de la Ville, dans la communication et les rapports. Selon cette définition actualisée, l'abordabilité s'entend des loyers chiffrés à 30 % du revenu des ménages, ce qui nous permet de connaître le niveau d'abordabilité des logements locatifs abordables nouvellement aménagés.

DÉFINITIONS ANTÉRIEURES

Il y avait auparavant deux catégories de définitions :

Les loyers du marché : qui s'entendent des loyers du marché moyen ou selon la conjoncture locale par type de logement.

Les loyers d'après les revenus : qui s'entendent des loyers que les ménages peuvent s'offrir d'après leurs revenus, ce qui limite typiquement les coûts du logement à une tranche spécifique de ces revenus (par exemple, 30 %).

Pour l'aménagement des nouveaux logements abordables, la Ville faisait typiquement appel à une définition fondée sur le marché d'après un pourcentage compris entre 80 % et 100 % du loyer moyen du marché (LMM) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) par type de logement.

DÉFINITION PROPOSÉE

La nouvelle définition, fondée sur les revenus, chiffre l'abordabilité à 30 % des revenus des ménages et vise à aider les ménages dont les revenus sont très faibles ou moyens et s'inscrivent dans les six premiers déciles de revenus.

Qu'est ce qu'un décile de revenus? Il s'agit d'un moyen de diviser la population en 10 groupes égaux d'après leurs revenus, ce qui nous permet d'analyser la répartition des revenus parmi l'ensemble des ménages d'Ottawa.



L'IMPACT

Cette nouvelle définition de l'abordabilité du logement d'après les revenus s'écarte des loyers du marché liés à la superficie des logements, en priorisant plutôt ce que les ménages peuvent s'offrir, sans égard à leur taille. Quelle que soit leur taille, tous les ménages peuvent appartenir à n'importe quel décile de revenus. Une personne seule ou une famille de sept personnes pourrait avoir les mêmes revenus en tant que ménage. La définition de l'abordabilité du logement d'après les revenus confirme que l'abordabilité doit être déterminée par les revenus, et non par la taille des ménages.

Par exemple : Un parent célibataire qui a deux enfants et dont le revenu du ménage est compris dans le décile 1 ou 2 aurait droit à un logement de trois chambres à coucher dont le loyer s'établirait à 2 191 \$ par mois selon la définition actuelle des loyers d'après le marché. Selon la nouvelle définition fondée sur les revenus, les loyers abordables pourraient atteindre 910 \$ par mois, ce qui correspondrait mieux à ses moyens réels.

- Cette définition permet d'améliorer l'équité dans l'accès aux logements.
- Elle permet aussi de mieux connaître le niveau de revenus des ménages pris en charge dans les nouveaux logements abordables.
- Elle s'écarte des loyers « abordables », indexés et établis d'après les loyers du marché.

POUR DÉCORTIQUER LA NOUVELLE DÉFINITION

Revenus très faibles (déciles de revenus 1 et 2)

Revenus annuels du ménage (2025)

À concurrence de 36 400 \$

Loyers mensuels abordables maximums

À concurrence de 910 \$

Revenus faibles (déciles de revenus 3 et 4)

Revenus annuels du ménage (2025)

De 36 401 \$ à 62 000 \$

Loyers mensuels abordables maximums

De 910 \$ à 1 550 \$

Revenus moyens (déciles de revenus 5 et 6)

Revenus annuels du ménage (2025)

De 62 001 \$ à 90 400 \$

Loyers mensuels abordables maximums

De 1 550 \$ à 2 260 \$

ÉLABORATION DU PLAN DÉCENNAL

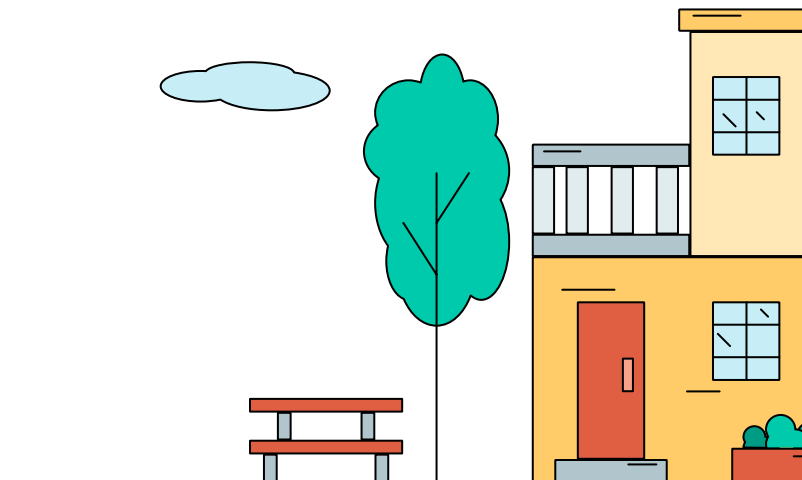
Principes de leadership et participation des Autochtones

Un engagement essentiel du Plan décennal de 2020-2030 consistait à permettre aux communautés autochtones urbaines d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de logement et d'itinérance propre aux Autochtones d'Ottawa, en sachant que les approches adaptées aux besoins des Autochtones doivent être menées et orientées par eux. Les résultats du Dénombrement ponctuel de 2024, selon lesquels 19 % des personnes vivant dans l'itinérance s'étaient identifiées comme des membres des Premières Nations, des peuples métis et inuits ou d'ascendance autochtone, soulignent l'importance de cette stratégie; ce pourcentage est démesurément élevé par rapport à l'ensemble de la population autochtone d'Ottawa.

En septembre 2022, la Ville a conclu un accord avec la Coalition autochtone d'Ottawa (CAO), qui représente huit organismes de services autochtones d'Ottawa, dont deux organismes fournisseurs de logements, pour l'élaboration de la stratégie du logement et de l'itinérance des communautés autochtones urbaines. La CAO a mis au point cette stratégie en s'inspirant en partie du [projet de recherche COVID-19](#) de la CAO et parce que les chiffres sur l'itinérance des Autochtones ne s'étaient pas améliorés dans les 20 dernières années. Cette stratégie, présentée en octobre 2024 au Comité de la planification et du logement ([Stratégie autochtone sur le logement et l'itinérance – Rapport au Comité](#)), progresse de concert avec le Plan décennal d'Ottawa. La Ville et la TLLI sont solidaires des grandes initiatives de cette stratégie.

En plus de rester fidèle à la Stratégie autochtone sur le logement et l'itinérance, la Ville tâche de consulter la Nation hôte Anishinabe Algonquine dans le cadre d'un processus distinct, en commençant par engager les représentants de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et de la Première Nation algonquine de Pikwàkanagàn, pour mieux connaître les priorités, les besoins en logements, les droits et les responsabilités, de même que pour instituer un processus de collaboration continue.

Il est essentiel que le leadership et les priorités des Autochtones soient pris en compte dans l'ensemble du Plan de logement et de lutte contre l'itinérance d'Ottawa. La TLLI épouse une structure cadre du leadership autochtone, qui constitue l'une de ses valeurs essentielles, et deux de ses membres sont issus de la CAO et représentent les points de vue de la population autochtone urbaine à cette table. L'apport des communautés autochtones d'Ottawa a été essentiel dans ce processus d'actualisation du Plan. Les Autochtones ont accès à des services qui ne leur sont pas expressément destinés pour différentes raisons et sont parfois victimes de racisme et de stigmatisation. Dans le cadre des efforts, nous continuerons de nous assurer que l'ensemble du réseau de logements et de lutte contre l'itinérance est doté de la capacité qui permet d'assurer des services tenant compte des traumatismes et culturellement adaptés dans le cadre de la réconciliation en cours avec les peuples autochtones d'Ottawa.



La Ville et la TLLI continuent d'être conscientes des réalités distinctes des membres des communautés autochtones qui vivent dans la précarité du logement et dans l'itinérance; ces réalités sont déterminées par l'interrelation de la colonisation, du système des pensionnats autochtones, de la rafle des années 1960 et des autres pratiques de retrait des enfants, des traumatismes intergénérationnels et des impacts continus du colonialisme, du délogement et de la discrimination systémique enchâssée dans les politiques et dans les pratiques. La Ville et la TLLI sont aussi conscientes des approches propres aux communautés autochtones dans l'application d'un panoramonde autochtone, des enseignements et des pratiques autochtones qui peuvent apporter des solutions à l'itinérance et à la crise du logement, tout en faisant d'Ottawa une ville qui appartient à toutes et à tous.

Consultation du secteur et du public

La Ville et la TLLI ont élaboré un vaste plan de consultation, qui prévoit des activités permettant de réunir les commentaires du public, des leaders du secteur et des personnes qui ont vécu et qui vivent cette expérience.

GRAND PUBLIC

- Sondage sur la plateforme Participons Ottawa
- Séance d'information virtuelle
- Trois séances portes ouvertes en présentiel

SECTEUR

- Deux séances d'une demi journée et une séance d'une journée complète pour l'ensemble du secteur
- Deux séances d'une demi journée pour les familles du secteur

Hormis la consultation du [secteur](#) et du grand public, nous avons consulté les [personnes qui ont vécu et qui vivent cette expérience](#) pendant toute la durée du processus de mise à jour du Plan, en tant que membres de la TLLI et par l'entremise de l'équipe de la direction des experts de l'Alliance pour mettre fin à l'itinérance. Nous avons offert différentes activités permettant d'exprimer les avis, dont un sondage et un rapprochement direct.



CONCORDANCE AVEC LES STRATÉGIES DE LA VILLE

Le Plan décennal de 2026-2035 a été élaboré en sachant que le logement et l'itinérance ont des incidences démesurées pour les communautés privées d'équité et que le logement se recoupe avec d'autres secteurs des services sociaux, de la santé et du bien-être. Parmi les secteurs, nos collègues ont entendu dire que le logement est la priorité absolue des communautés qu'ils servent.

Voilà pourquoi il est essentiel de se concerter et d'assurer la concordance, plutôt que le recoupement, de l'ensemble des stratégies de la Ville. Si le Plan décennal est consacré à l'ensemble des difficultés du logement et de l'itinérance, en particulier leurs répercussions sur les personnes dont les revenus sont faibles ou moyens, il cadre aussi avec plusieurs grandes stratégies qui ont des objectifs communs, par exemple l'accroissement de l'offre de logements, le soutien de certaines populations, dont les groupes privés de l'équité, de même que l'amélioration de la sécurité, de la santé et du bien-être des résidents.

Mécanisme de prestation des services dans l'aménagement des logements et dans la lutte contre l'itinérance dans la communauté d'Ottawa, le Plan décennal est lié aux stratégies de la Ville propres à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à l'appartenance (soit la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres, le Plan municipal sur la diversité et

l'inclusion et la Stratégie antiraciste), ainsi qu'à la structure cadre de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'appartenance (EDIA), qui vise à intégrer et à simplifier la mise en œuvre des principes de l'EDIA pour toutes les opérations de la Ville.

Dans l'ensemble, le Plan décennal assure l'appoint des stratégies municipales suivantes et est étayé par ces stratégies.

- [Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités;](#)
- [Plan d'accessibilité municipal;](#)
- [Plan d'action de réconciliation;](#)
- [Plan municipal sur la diversité et l'inclusion;](#)
- [Plan officiel;](#)
- [Plan relatif aux personnes âgées;](#)
- [Plan stratégique de Santé publique Ottawa;](#)
- [Plan stratégique;](#)
- [Rapport du Groupe de travail sur l'innovation en matière de logement et sur le plan d'accélération de création de logements;](#)
- [Stratégie antiraciste;](#)
- [Stratégie de réduction de la pauvreté;](#)
- [Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres.](#)

Le Plan d'accélération de la création de logements

En octobre 2025, le Conseil municipal a approuvé le [Plan d'accélération de la création de logements](#). Ce plan comprend plus de 50 interventions réparties parmi cinq grands objectifs et destinées à éliminer les obstacles qui empêchent de construire un plus grand nombre de logements à Ottawa. Le Plan d'accélération donne suite aux recommandations du [Groupe de travail sur l'innovation en matière de logement](#) et s'en inspire; ce groupe réunit des experts de la profession immobilière, de Logement communautaire d'Ottawa et de la Ville, qui sont appelés à se pencher sur de nouveaux moyens permettant de construire plus rapidement des logements plus nombreux et plus abordables.

Le Plan d'accélération est établi sur mesure pour résoudre les difficultés précises de la Ville et confirme qu'Ottawa subit une crise du logement sur deux fronts : dans l'ensemble, l'abordabilité du logement a beaucoup régressé, et pour beaucoup, l'écart entre le coût du logement et ce qu'ils peuvent se permettre s'est creusé au point où leur situation du point de vue du logement peut devenir précaire.

À terme, le Plan décennal et le Plan d'accélération de la création de logements seront des stratégies complémentaires destinées à prendre en charge l'ensemble du réseau de logements. Dans le spectre du logement et de l'itinérance, le Plan décennal priorise les refuges d'urgence, les logements de transition, les logements avec services de soutien, les logements sociaux et les logements locatifs abordables, en plus des programmes d'aide destinés aux personnes sans

refuge. Le Plan d'accélération de la création de logements vise à promouvoir tous les types de logements en stimulant le développement du marché du logement et en faisant la promotion de la vigueur et de la pérennité du secteur du logement abordable, en tenant compte des logements avec services de soutien, sur le territoire d'Ottawa. Les recommandations du Plan d'accélération de la création de logements et celles de la nouvelle déclinaison du Plan décennal visent à répondre au besoin dans la création de communautés durables, polyvalentes et dont les revenus sont contrastés en construisant de nouveaux logements non loin des transports en commun et des autres services.

En outre, l'un des objectifs premiers du Plan décennal consiste à créer des occasions de collaboration et de partenariat pour aménager un secteur du logement plus résilient et durable. Le Plan d'accélération de la création de logements est un exemple direct de la mise en œuvre de cet objectif.

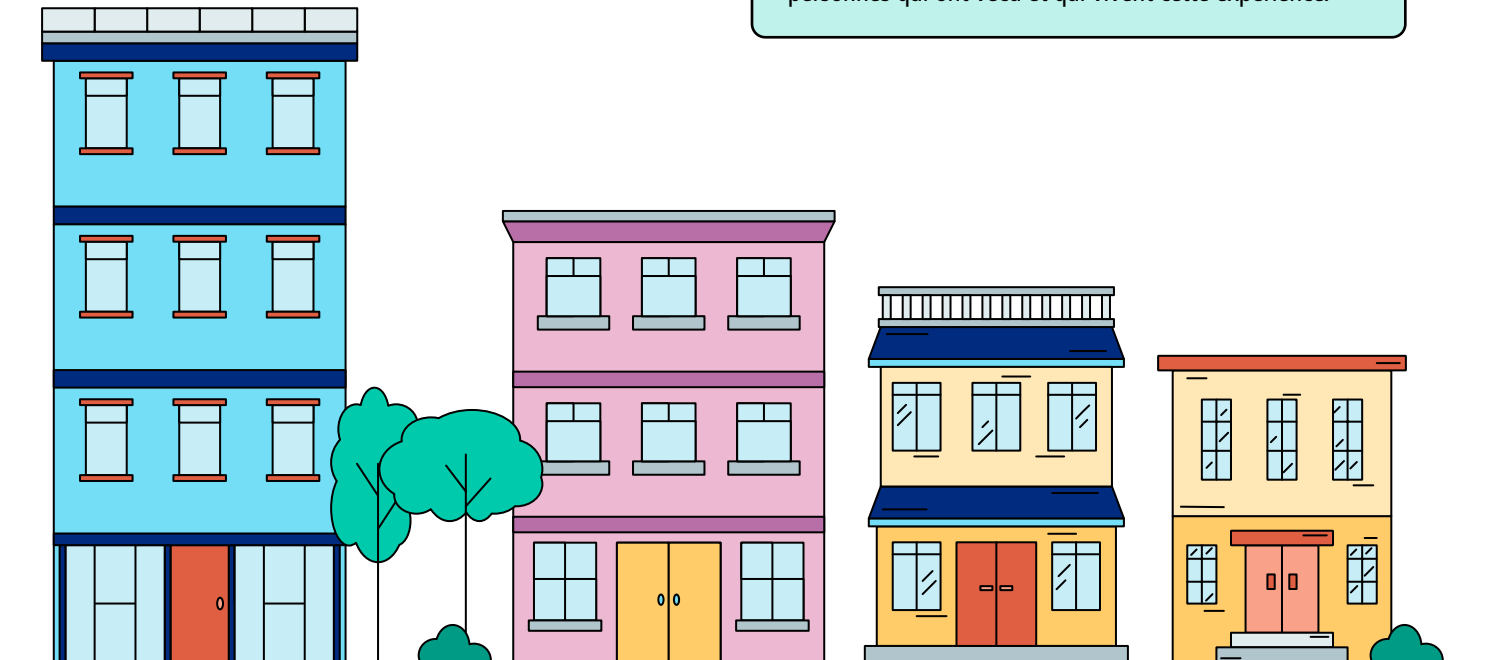
Ces deux plans répondent à la nécessité d'adopter une stratégie statistique plus rigoureuse, pour pouvoir compter sur des données exactes de qualité dans la planification du réseau, dans les décisions de financement et dans le suivi des résultats. Il est essentiel, pour la Ville, de concerter les directions générales afin d'accélérer tous les types de projets d'aménagement de logement à différents niveaux d'abordabilité, et ces deux approches permettront de rehausser ces activités.

LE PLAN DÉCENNAL : VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

Le Plan décennal sert de structure cadre, fruit de la collaboration de la Ville et de la TLLI. Chaque élément de cette structure a été pensé en collaboration et rend compte des priorités communes de la Ville et du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance. Notre vision commune est à la fois le point de départ et le point d'arrivée de cette structure cadre, à la page suivante.

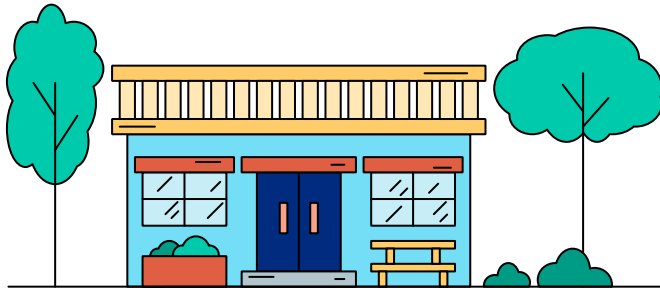
Cadrage de l'expérience vécue

La Ville et la TLLI savent qu'il faut valoriser l'expertise et privilégier les voix des personnes qui ont vécu et qui vivent cette expérience – soit celles qui sont le plus pénalisées par l'itinérance et par la précarité du logement – et travailler de concert avec ces personnes afin d'apporter des solutions. Les personnes qui ont vécu et qui vivent cette expérience ont participé directement à la nouvelle mise à jour du Plan décennal d'Ottawa. L'Équipe de la direction des experts (EDE) de l'Alliance pour mettre fin à l'itinérance Ottawa a travaillé en étroite collaboration avec la Ville et la TLLI pour concevoir et mettre en œuvre un processus de consultation qui tient parfaitement compte des priorités et des réalités des personnes qui sont le plus pénalisées par l'itinérance. La TLLI a aussi défini l'expérience vécue pour en faire un secteur distinct dans sa structure collaborative, et deux membres de l'EDE représentent à cette table les personnes qui ont vécu et qui vivent cette expérience.



Vision

Une communauté où chacune et chacun a accès à un logement et aux ressources de soutien qui lui permettent de s'épanouir.



Principes directeurs

Le processus collaboratif de l'établissement de nos principes directeurs nous a permis d'exprimer les valeurs qui façonnent depuis longtemps notre approche, ainsi que celles que nous tâchons de fortifier à terme. Ces principes imprègnent tous les aspects de nos travaux, et il faut se pencher sur les buts, les objectifs et les résultats selon les principes ci après.

Ces principes directeurs constituent des engagements communs parmi les partenaires communautaires, la Table de leadership sur le logement et l'itinérance et la Ville d'Ottawa, qui tâchent de prôner les priorités et les buts du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance. Ces principes guident tous les aspects des décisions que nous prenons, de la planification et des services à assurer.

 Approche axée sur les personnes	Nous donnons la priorité aux personnes en cause dans notre travail et nous veillons à ce que les besoins, les points forts et les expériences des personnes qui assurent les services et les personnes qui y ont accès occupent le devant de la scène dans les décisions à prendre et les services à assurer.
 Équité et inclusion	Nous recensons, réduisons et supprimons les obstacles systémiques, nous tâchons d'inviter les groupes systématiquement exclus et nous faisons la promotion de l'équité des services de logement et de lutte contre l'itinérance, dans lesquels les personnes en cause sont valorisées, respectées et autonomisées.
 Partenariats collaboratifs	Nous sommes conscients de l'expérience et des connaissances de nos organismes fournisseurs de services et de nos partenaires communautaires compétents, nous valorisons cette expérience et ces connaissances, et nous les consultons activement en respectant la diversité des points de vue et des expériences vécues.
 Priorisation et concertation	Nous réfléchissons mûrement aux priorités à établir, nous agissons dans un but précis et nous concertons nos efforts pour produire des répercussions durables.
 Proactivité et résilience	Nous travaillons de concert avec nos partenaires pour prévoir les perspectives et les difficultés, pour anticiper l'avenir et pour travailler afin de produire des résultats positifs.
 Redevabilité	Nous intervenons dans un souci d'intégrité et de transparence, nous nous inspirons des données pour prendre des décisions éclairées par la preuve statistique et nous rendons compte des progrès accomplis selon des objectifs clairs et mesurables afin de produire les meilleurs résultats qui soient pour les personnes en cause.

L'équité et l'inclusion

Le principe directeur de l'équité et de l'inclusion guide chacune des priorités de ce plan, ce qui permet de prendre conscience des impacts démesurés subis par les communautés privées de l'équité et d'en tenir compte. L'adoption d'une optique contre le racisme et l'oppression vient guider l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan. Nous avons priorisé, dans la création de ce plan, et nous prioriserons, dans la mise au point du plan de travail ultérieur, une consultation enrichissante avec les communautés privées de l'équité.

Le Plan décennal ne prévoit pas d'engagements, de résultats, ni de cibles indépendants et propres à l'équité, à la diversité et à l'inclusion. Nous entendons plutôt servir les communautés privées de l'équité et prioriser celles qui sont le plus nécessiteuses dans l'ensemble de la structure cadre, en sachant que de nombreux groupes privés de l'équité sont de façon plus prononcée victimes des difficultés du logement et de l'itinérance à tous les niveaux du système.

Lorsque cette nouvelle mise à jour du Plan décennal sera mise en œuvre, le plan de travail fera état des interventions spécifiques à mener pour appuyer les groupes privés de l'équité. Dans toute la mesure du possible, les données et les cibles seront ventilées selon les groupes privés de l'équité afin de mieux analyser l'impact de notre intervention dans le logement et la lutte contre l'itinérance. Même si les lacunes statistiques perdurent, le Plan décennal vise aussi à renforcer la collecte et l'analyse des données pour s'assurer que les inégalités sont cernées et corrigées. Cette volonté d'équité et d'inclusion sera intégrée dans les processus, prise en compte dans les rapports continus et évaluée d'après les répercussions produites sur les communautés privées de l'équité. Nous pourrions ainsi nous assurer que la planification, les ressources et les programmes d'aide sont adaptés aux personnes qui sont le plus démesurément pénalisées.

Le logement approprié, abordable et accessible constitue la pierre d'assise du bien être individuel, familial et

communautaire. Un environnement domiciliaire stable offre un espace sécuritaire et solidaire, dans lequel les gens peuvent s'épanouir, nouer des liens sociaux et participer pleinement à leur communauté. La promotion de l'équité et de l'inclusion dans le logement, en plus de promouvoir des résultats individuels positifs, offre aussi la possibilité de réduire la pauvreté, d'améliorer la stabilité économique et de renforcer le bien être des communautés.

Les inégalités existantes se répercutent sur la santé, sur l'emploi, sur l'éducation et sur le bien être dans son ensemble. Ces obstacles systémiques chroniques touchent de façon disproportionnée les communautés privées de l'équité, soit :

- les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale;
- les ménages menés par les femmes, surtout les mères monoparentales;
- les personnes âgées;
- les adolescents et les jeunes adultes;
- les Autochtones;
- les personnes racisées;
- les récents immigrants, surtout les réfugiés;
- les personnes 2SLGBTQIA+;
- les personnes qui ont des problèmes de santé physique ou de mobilité;
- les personnes qui ont des troubles du développement et des déficiences cognitives, sensorielles ou autres;
- les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et d'accoutumance;
- les anciens combattants;
- les personnes en situation d'itinérance.

En plus de se recentrer sur la structure cadre de l'EDIA de la Ville, la TLLI s'est engagée à mettre au point sa propre structure cadre de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, adaptée aux difficultés propres au secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance. Cette structure cadre guidera l'élaboration du plan de travail du Plan décennal et en orientera la mise en œuvre continue afin de s'assurer que les considérations relatives à l'équité sont prises en compte dans l'ensemble.

La Ville et la TLLI continueront de recenser, de réduire et d'éliminer les obstacles systémiques, de faire entendre les voix de la diversité et de promouvoir des programmes et des services de logement et de lutte contre l'itinérance équitables, dans lesquels tous et toutes sont valorisés, respectés et peuvent d'épanouir.



LE PLAN DÉCENNAL : PRIORITÉS



PRIORITÉ 1 : CHACUN A UN CHEZ SOI

But 1.1 : Préserver le parc de logements communautaires existant

But 1.2 : Accroître l'offre de logements communautaires

But 1.3 : Améliorer l'accès aux logements abordables

La vision selon laquelle tout le monde a un chez soi est essentielle au Plan décennal. La stabilité du logement est la pierre d'assise du bien être individuel et communautaire. Lorsqu'elles ont un logement qu'elles peuvent habiter en sécurité, les personnes sont mieux en mesure de s'occuper de leur santé, de trouver et de garder un emploi, de participer à leur communauté et de développer d'un sentiment de sécurité et d'appartenance. L'accès au logement n'est pas seulement un besoin essentiel : il permet de s'épanouir. Pour résoudre les problèmes de logement d'Ottawa, il faut adopter une approche globale qui protège ce que nous avons, qui fournit ce dont nous avons besoin et qui permet de s'assurer que les résidents peuvent se permettre de garder leur logement. Pour atteindre ces objectifs, le Plan décennal sera consacré à trois grands buts dans ce secteur prioritaire.

But 1.1 : Préserver le parc de logements communautaires existant

Il est aussi important de préserver et de maintenir les logements communautaires existants que de bâtir de nouveaux logements. Notre parc de logements est le fruit de décennies d'investissements publics et d'histoire communautaire. Sans un investissement adéquat dans des travaux de réparation, de rénovation et de réaménagement réfléchi, nous risquons de perdre ces actifs irremplaçables. Investir dans la préservation des logements communautaires, c'est s'assurer que ces logements restent sécuritaires, dignes et durables pour les résidents d'aujourd'hui et de demain. Pour vraiment répondre à la crise du logement, nous devons adopter une approche double : bâtir de nouveaux logements abordables en protégeant les logements qui existent déjà et en réinvestissant dans ces logements.

Objectifs et résultats

BUT 1.1A

Objectif : Pérenniser les logements communautaires existants en investissant continuellement dans les immobilisations afin d'en assurer la viabilité et l'habitabilité à long terme.

Résultat : Les logements communautaires restent habités et en bon état, ce qui contribue à la durabilité du parc de logements habitables.

BUT 1.1B

Objectif : Faciliter la transformation du secteur des logements communautaires, notamment grâce à des fusions et à des acquisitions, afin d'en promouvoir la durabilité et la croissance.

Résultat : Le secteur des logements communautaires est durable, résilient et prêt pour demain.

Pour mesurer les progrès accomplis

- Pourcentage des logements sociaux dont l'état est satisfaisant
- Ratio du nombre de logements par rapport au nombre d'organismes fournisseurs de logements
- Nombre de logements communautaires, dont :
 - le nombre de logements abordables;
 - le nombre de logements avec services de soutien;
 - le nombre de logements sociaux.

But 1.2 : Accroître l'offre de logements communautaires

Pour nous adapter à l'échelle des besoins, nous devons accroître considérablement l'offre de logements communautaires. À l'heure actuelle, il n'y a tout simplement pas assez de logements abordables pour répondre à la demande. En priorisant les investissements à consacrer à la construction neuve, nous pouvons créer des logements abordables en permanence, qui servent de nombreux ménages, dont ceux qui ont les besoins les plus importants. Bâtir de nouveaux logements, c'est non seulement accroître l'offre de logements, mais aussi renforcer l'ensemble du réseau de logements, ce qui permet de réduire la pression qui pèse sur le réseau des refuges, d'améliorer l'équité et de s'assurer que les personnes qui ont accès à des logements sécuritaires, stables et appropriés sont plus nombreuses.

Objectifs et résultats

BUT 1.2A

Objectif : Miser sur le domaine foncier, les partenariats et les outils de planification afin d'accroître l'offre de logements communautaires et les options afférentes.

Résultat : Les logements communautaires sont aménagés en concertant l'aménagement du territoire, les partenariats stratégiques et les outils de planification ciblés.

BUT 1.2B

Objectif : Miser sur les outils financiers et sur les programmes incitatifs pour accroître l'offre de logements communautaires et les options afférentes.

Résultat : Les logements communautaires sont aménagés en faisant appel aux outils financiers et aux programmes incitatifs.

Pour mesurer les progrès accomplis

- Nombre de nouveaux logements communautaires aménagés
- Pourcentage des logements construits qui sont abordables pour les ménages dont les revenus sont très faibles, faibles ou moyens

But 1.3 : Améliorer l'accès aux logements abordables

Pour s'assurer que tout le monde a un chez soi, il ne faut pas seulement construire des logements abordables : il faut aussi élargir les outils qui permettent à ces ménages de élargir un logement et de le garder. Les prestations de logement transférables, l'aide locative et les autres indemnités de logement sont des éléments essentiels d'une stratégie d'abordabilité globale. Ces programmes d'aide sont indispensables dans le réseau de logements et de lutte contre l'itinérance à Ottawa et constituent, pour les particuliers et les familles, des options nouvelles dans l'accès à des logements abordables. En renforçant et en élargissant ces mécanismes de l'abordabilité, nous pouvons toucher un plus grand nombre de ménages, réduire l'instabilité du logement et promouvoir un véritable choix de logements – surtout dans les secteurs très coûteux dans lesquels les besoins sont le plus considérables.

Objectifs et résultats

BUT 1.3A

Objectif : Faire stratégiquement appel aux subventions de loyer et à de nouveaux modèles locatifs pour créer un éventail d'options dans l'abordabilité du logement.

Résultat : Un plus large éventail d'options dans l'abordabilité du logement est disponible et accessible.

BUT 1.3B

Objectif : Moderniser le système des listes d'attente afin de permettre d'avoir efficacement accès aux subventions de loyer et aux logements communautaires.

Résultat : Les demandeurs inscrits dans les listes d'attente sont rapidement jumelés avec des options de logement appropriées.

BUT 1.3C

Objectif : S'assurer que les ménages ont accès à différentes options de logement lorsque leurs besoins évoluent.

Résultat : On rehausse la coordination du réseau de logements pour favoriser les transitions avec différentes options de logement.

Pour mesurer les progrès accomplis

- Nombre de nouvelles subventions de loyer offertes aux ménages
- Délai d'attente moyen dans les listes d'attente pour :
 - avoir droit à l'aide offerte sous la forme de loyers indexés sur le revenu;
 - toucher des prestations de logement transférables;
 - avoir accès à des logements dont les loyers sont inférieurs à ceux du marché ou dont les loyers sont abordables.
- Nombre de personnes vivant seules et de familles qui sont confirmé sorties des refuges pour habiter dans des logements à long terme.



PRIORITÉ 2 : TOUS ONT L'AIDE DONT ILS ONT BESOIN

But 2.1 : Prévenir la perte du logement

But 2.2 : S'assurer que les expériences de l'itinérance sont courtes, avec hébergement et non récurrentes

Que l'on vive sans refuge, que l'on habite des logements d'urgence ou de transition ou qu'on ait réussi à s'installer dans des logements à long terme, l'accès à l'aide qui convient est essentiel pour assurer la stabilité et pérenniser le succès. Un réseau de logements réceptif offre différentes options, qu'il jumelle avec des programmes d'aide complémentaires pour aider les ménages à garder leur logement, à faire face aux difficultés et à améliorer leur qualité de vie. En offrant des programmes d'aide ponctuels, souples et adaptés, le réseau peut s'adapter à l'évolution des besoins, prévenir l'itinérance récurrente et aider les gens à pérenniser la stabilité de leur logement. Deux buts essentiels nous permettront de respecter cette priorité.

But 2.1 : Prévenir la perte du logement

Les personnes qui peuvent garder leur logement sont moins stressées, mènent une vie plus stable et peuvent assurer leur sécurité, protéger leur santé et nouer des liens avec la communauté. La stabilité du logement réduit aussi la demande en logements d'urgence et à court terme. Il est essentiel de prioriser la prévention parce qu'il est plus efficace, durable et digne d'aider les ménages à assurer la stabilité de leur logement qu'intervenir après qu'ils ont perdu leur logement.

Objectifs et résultats

BUT 2.1A

Objectif : Élargir et rehausser les mesures de prévention de la perte de logements.

Résultat : On offre aux ménages les services dont ils ont besoin pour stabiliser la location de leur logement et pour continuer de l'habiter.

BUT 2.1B

Objectif : Réussir à stabiliser la location des logements communautaires.

Résultat : Augmentation du nombre de logements communautaires que l'on réussit à louer grâce à des partenariats et à des programmes d'aide.

Pour mesurer les progrès accomplis

- Niveau des investissements consacrés à la prévention de la perte des logements, dont le financement total et le nombre de programmes rehaussés et ajoutés
- Pourcentage des logements communautaires locatifs dont le bail est résilié par expulsion

But 2.2 : S'assurer que les expériences de l'itinérance sont courtes, avec hébergement et non récurrentes

À l'heure où le nombre de personnes en situation d'itinérance continue d'augmenter, la demande exprimée dans le réseau des refuges s'accroît. En réduisant la durée de l'itinérance, en prévenant l'itinérance sans refuge et en s'assurant que les ménages ne sombrent pas à nouveau dans l'itinérance, on réduit les traumatismes, on favorise la santé et le bien être et on permet aux ménages de reconquérir leur stabilité. Les logements d'urgence et à court terme, dotés des programmes d'aide voulus, sont essentiels pour aider les ménages à sécuriser et à pérenniser leur logement.

Objectifs et résultats

BUT 2.2A

Objectif : Favoriser les transitions rapides entre l'itinérance et les options de logement de longue durée qui répondent le mieux aux besoins.

Résultat : Les personnes en situation d'itinérance réussissent rapidement à stabiliser leur situation dans le logement et ne retombent pas dans l'itinérance.

BUT 2.2B

Objectif : Adapter le réseau de la lutte contre l'itinérance, dont les refuges d'urgence et les logements de transition, pour s'adapter à l'évolution de la démographie et des besoins.

Résultat : Réseau proactif et agile de lutte contre l'itinérance, adapté à la demande, répondant à la diversité des besoins et des expériences et assurant la promotion du succès des résultats dans le logement de longue durée.

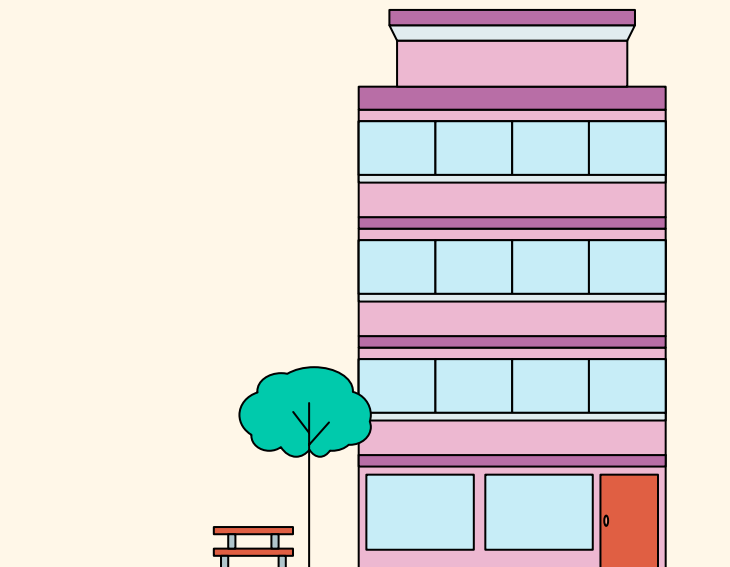
BUT 2.2C

Objectif : Améliorer le réseau de logements avec services de soutien.

Résultat : Réseau augmenté de logements avec services de soutien, doté de la capacité de répondre à la diversité des besoins et de réduire la dépendance vis à vis du réseau des refuges.

Pour mesurer les progrès accomplis

- Durée moyenne des séjours dans les refuges, répartie comme suit :
 - séjours compris entre 1 jour et 14 jours;
 - séjours compris entre 15 et 180 jours;
 - séjours de 180 jours et plus.
- Pourcentage des personnes qui restent logées pour une durée d'un an après avoir été en situation d'itinérance
- Nombre de lits permanents dans les refuges et dans les logements de transition par rapport au nombre de lits en surnombre
- Nombre de personnes qui viennent de s'installer dans des logements avec services de soutien





PRIORITÉ 3 : NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE

But 3.1 : Créer un système intégré dans lequel les ressources sont maximisées et utilisées efficacement au profit des personnes que nous servons

But 3.2 : Renforcer le réseau de l'aménagement des logements et de la lutte contre l'itinérance grâce aux partenariats nouveaux et existants, à la recherche et à l'innovation

Pour promouvoir la stabilité du logement et pour prévenir l'itinérance, tous les ordres de gouvernement, partenaires communautaires et secteurs alliés doivent s'entendre sur leurs volontés et concerter leurs interventions. On réalise des progrès durables en collaborant, en regroupant les compétences et en misant sur les forces de chacun des partenaires. En concertant les efforts, en épaulant le personnel des secteurs, en corrigeant les lacunes dans les services et en s'échangeant des données ponctuelles de grande qualité, on peut prendre des décisions en connaissance de cause, qui renforcent les programmes, améliorent la stabilité du logement et permettent de bâtir un réseau de logements et de lutte contre l'itinérance plus réceptif et mieux adapté aux personnes en cause. Deux buts viennent étayer cette priorité.

But 3.1 : Créer un système intégré dans lequel les ressources sont maximisées et utilisées efficacement au profit des personnes que nous servons

Un réseau intégré est essentiel pour s'assurer que les ménages peuvent accéder à des programmes d'aide coordonnés, plutôt que d'être confrontés à des services fragmentés ou cloisonnés. L'itinérance et l'instabilité du logement sont des enjeux complexes, souvent liés à des difficultés comme les problèmes de santé, l'isolement social, l'instabilité des emplois, les risques pour la sécurité et la diminution du bien-être, et les communautés privées de l'équité subissent souvent démesurément les effets de ces difficultés. Lorsque les services offerts dans les secteurs comme la santé, l'emploi et la sécurité sont cloisonnés, les ménages peuvent être oubliés. Un réseau intégré permet de faire concorder les politiques, le financement et les services offerts parmi les partenaires afin de créer une expérience fluide pour les ménages, d'améliorer l'efficacité, la redevabilité et les résultats au niveau des ménages comme au niveau du réseau.

Objectifs et résultats

BUT 3.1A

Objectif : Collaborer avec les partenaires pour s'assurer que le réseau de logements et de lutte contre l'itinérance est coordonné et qu'il est facile de s'y retrouver.

Résultat : On améliore la coordination du réseau et la capacité des gens à s'y retrouver en améliorant la collaboration avec les partenaires.

BUT 3.1B

Objectif : Travailler en collaboration avec les partenaires qui assurent des services favorisant la santé, la vie sociale, l'emploi, la sécurité et le bien être nécessaires pour les ménages qui ont accès aux services et pour les personnes qui assurent les services.

Résultat : Les ménages qui ont accès aux programmes de logement et de lutte contre l'itinérance et les personnes qui réalisent ces programmes sont mieux connectés aux programmes d'aide et aux services qui améliorent leur santé, leur vie sociale, leur emploi, leur sécurité et leur bien être.

BUT 3.1C

Objectif : Communiquer avec transparence pour promouvoir les résultats du réseau et pour répondre aux besoins.

Résultat : Les personnes connaissent mieux les difficultés dans le logement et dans la lutte contre l'itinérance et les succès remportés pour éclairer et promouvoir l'aide à apporter pour produire des solutions.

Pour mesurer les progrès accomplis

- Nombre d'initiatives de changement réalisées en collaboration avec le secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance
- Nombre de projets et de partenariats stratégiques collaboratifs formalisés, réalisés avec les secteurs alliés, répartis selon :
 - les projets et les partenariats destinés à ceux qui ont accès aux services;
 - les projets et les partenariats destinés à ceux qui assurent les services.
- Nombre de supports de communication et de médias publiés ou nombre d'événements organisés pour donner de l'information sur le logement et sur la lutte contre l'itinérance dans la ville

But 3.2 : Renforcer le réseau de l'aménagement des logements et de la lutte contre l'itinérance grâce aux partenariats nouveaux et existants, à la recherche et à l'innovation

Il est essentiel de renforcer le réseau de logements et de lutte contre l'itinérance grâce à des partenariats, à des travaux de recherche et à l'innovation afin d'apporter des réponses plus efficaces, mieux coordonnées et fondées sur la preuve statistique aux difficultés croissantes de l'insécurité du logement. En renforçant la capacité d'utiliser les données dans la planification et dans les décisions à prendre, nous pourrions mieux recenser les besoins, affecter les ressources et mesurer les résultats. Cette approche portée par les statistiques nous permet aussi de consacrer les ressources limitées aux secteurs dans lesquels elles auront le plus d'impact, en apportant une aide plus efficace aux ménages et en permettant de corriger les inégalités avec plus de précision. La collaboration parmi l'ensemble des ordres de gouvernement et avec les partenaires communautaires renforce l'harmonisation, réduit les recoupements et permet de s'assurer que les services répondent aux besoins locaux. En mettant à l'épreuve et en évaluant des approches nouvelles, on favorise l'amélioration continue et l'innovation, ce qui permet de bâtir un réseau de logements et de lutte contre l'itinérance plus résilient, efficient et axé sur la personne.

Objectifs et résultats

BUT 3.2A

Objectif : Se servir des données et des travaux de recherche de la Ville et de ses partenaires pour favoriser les initiatives d'innovation et de croissance.

Résultat : Accroissement de la capacité permettant de consulter les données et les travaux de recherche de la Ville, des secteurs et des partenaires pour éclairer la planification et les décisions à prendre.

BUT 3.2B

Objectif : Travailler de concert avec la communauté, tous les ordres de gouvernement et les partenaires pour simplifier les processus et influencer les changements dans le réseau de logements et de lutte contre l'itinérance.

Résultat : Collaboration plus étroite entre les gouvernements, les communautés et les partenaires, ce qui permet d'améliorer les politiques, les systèmes et les services et d'améliorer la stabilité du logement, en plus de réduire l'itinérance.

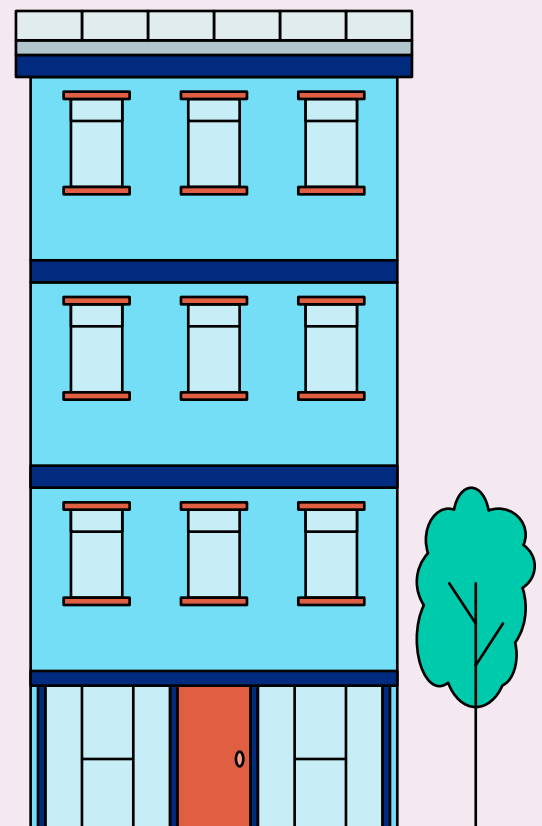
BUT 3.2C

Objectif : Travailler en collaboration avec la communauté et les partenaires pour faire un tour d'horizon, mener les travaux de recherche et réaliser des projets pilotes afin de mettre à l'épreuve les approches nouvelles et de mettre en œuvre des solutions fructueuses.

Résultat : Amélioration de la capacité de cerner et de mettre en œuvre des approches nouvelles et efficaces d'après des projets pilotes et des travaux de recherche mis à l'épreuve et éclairés par la preuve statistique.

Pour mesurer les progrès accomplis

- Notation de l'optimisation des systèmes statistiques :
 - Pourcentage des personnes dont la rétrospective du logement est établie dans le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)
 - Pourcentage des champs de données critiques remplis dans le Système de logement intégré (SLI)
 - Nombre de dossiers qui ne répondent pas aux règles de la validation des données dans le SLI ou qui contournent ces règles
- Nombre d'améliorations apportées aux politiques, aux systèmes et au financement grâce à la collaboration et à la défense des intérêts
- Nombre de projets de recherche et de projets pilotes :
 - lancés;
 - convertis en programmes.



LES CIBLES DU PLAN DÉCENNAL

Les cibles claires et mesurables permettent de constater qu'on accomplit des progrès dans l'atteinte de l'ensemble des buts du Plan décennal. En mettant au point une approche pour les mesurer, on peut fixer les cibles aux niveaux des objectifs et des priorités du Plan. L'approche détaillée ci-après constitue un moyen complet de faire le point sur le rendement de certains objectifs sans perdre de vue les progrès que nous accomplissons en apportant des solutions aux problèmes du logement et de l'itinérance dans l'ensemble de la Ville. Dans toute la mesure du possible, le Plan décennal fera aussi la répartition des cibles selon les groupes privés de l'équité afin d'apporter un meilleur éclairage sur les impacts produits sur ces groupes par les différents aspects du réseau de logements et de lutte contre l'itinérance. Dans les cas où il n'est pas possible de le faire, Le Plan décennal reste fidèle à la volonté d'améliorer la qualité des données et la capacité analytique pour cerner plus précisément les disparités et pour y apporter des correctifs efficaces à terme.

Les cibles au niveau des objectifs

En mesurant les progrès accomplis au niveau des objectifs, on peut connaître dans les détails les progrès accomplis dans les différentes parties du Plan décennal. À chacun des 18 objectifs du plan correspond une déclaration des résultats qui définissent ce que nous voulons accomplir dans le champ d'intervention de la Ville et qui étaye la sélection d'indicateurs de mesure efficaces et pertinents. Ces baromètres du rendement, aussi appelés « indicateurs de rendement clés » (IRC), nous apportent une méthode qui permet de mesurer les progrès accomplis dans l'atteinte de chaque objectif.

Après avoir sélectionné les IRC de chaque objectif, nous les avons cadrés dans une déclaration de la cible. Les déclarations des cibles nous permettent de quantifier nos buts et de définir clairement le succès remporté. Pour les premières années de la nouvelle mise à jour du Plan décennal, nous avons fixé, pour tous les IRC au niveau des objectifs, des cibles orientationnelles sur un an. Les cibles orientationnelles nous permettront de savoir si nous visons à accroître, réduire ou stabiliser les IRC. En réunissant les données référentielles sur un an pour les baromètres au niveau des objectifs, le personnel aura une meilleure idée de l'ampleur des progrès réalisables et s'en remettra aux années initiales des statistiques recueillies pour commencer à fixer des cibles chiffrées pour l'atteinte des objectifs du Plan décennal. Voici les cibles fixées au niveau des objectifs :

BUT 1.1 : PRÉSERVER LE PARC DE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES EXISTANT

- | | |
|-------------|--|
| 1.1a | Le pourcentage des logements sociaux dont l'état est satisfaisant NE DIMINUE PAS. |
| 1.1b | Le ratio des logements par rapport aux organismes fournisseurs de logements AUGMENTE. |

BUT 1.2 : ACCROÎTRE L'OFFRE DE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES

- 1.2a et 1.2b** Le nombre de nouveaux logements abordables et de nouveaux logements avec services de soutien **AUGMENTE**.
Le pourcentage des logements abordables par rapport aux ménages dont les revenus sont très faibles, faibles ou moyens **AUGMENTE**.

BUT 1.3 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX LOGEMENTS ABORDABLES

- 1.3a** Le nombre de nouvelles subventions de loyer offertes aux ménages **AUGMENTE**.
1.3b Le délai d'attente moyen pour chaque option de logement **DIMINUE**.
1.3c Le nombre de personnes seules et de familles qui habitent dans les refuges et qui s'installent dans des logements à long terme **AUGMENTE**.

BUT 2.1 : PRÉVENIR LA PERTE DU LOGEMENT

- 2.1a** Le niveau du total des investissements consacrés aux programmes de prévention de la perte de logement **AUGMENTE**.
Le nombre de programmes de prévention de la perte de logement améliorés et ajoutés **AUGMENTE**.
2.1b Le pourcentage de l'ensemble des logements communautaires locatifs dont le bail est résilié en raison d'une expulsion **DIMINUE**.

BUT 2.2 : S'ASSURER QUE LES EXPÉRIENCES DE L'ITINÉRANCE SONT COURTES, AVEC HÉBERGEMENT ET NON RÉCURRENTES

- 2.2a** La durée moyenne des séjours de 180 jours ou plus et des séjours de 15 à 180 jours **DIMINUE**.
La durée moyenne des séjours de 14 jours et moins **N'AUGMENTE PAS**.
Le pourcentage des personnes qui restent logées pendant au moins un an après avoir vécu dans l'itinérance **AUGMENTE**.
2.2b Le pourcentage des lits catégorisés dans les lits en surnombre dans les refuges ou les logements de transition par rapport aux lits de refuges ou de logements de transition permanents **DIMINUE**.
2.2c Le nombre de personnes hébergées dans des logements avec services de soutien **AUGMENTE**.

BUT 3.1 : CRÉER UN SYSTÈME INTÉGRÉ DANS LEQUEL LES RESSOURCES SONT MAXIMISÉES ET UTILISÉES EFFICACEMENT AU PROFIT DES PERSONNES QUE NOUS SERVONS

- 3.1a** Le nombre d'initiatives de changement menées en collaboration avec le secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance **AUGMENTE**.

- 3.1b** Le nombre de projets et de partenariats stratégiques collaboratifs formalisés avec les secteurs alliés **AUGMENTE**.
- Projets et partenariats pour ceux qui ont accès aux services
 - Projets et partenariats pour ceux qui assurent les services

- 3.1c** Le nombre de supports de communication et de médias publiés ou le nombre d'événements apportant de l'information sur le logement et sur la lutte contre l'itinérance dans la Ville **AUGMENTE** par rapport à l'année précédente.

BUT 3.2: RENFORCER LE RÉSEAU DE L'AMÉNAGEMENT DES LOGEMENTS ET DE LA LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE GRÂCE AUX PARTENARIATS NOUVEAUX ET EXISTANTS, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

- 3.2a** Le pourcentage des personnes inscrites dans le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) et dont la rétrospective du logement est établie **AUGMENTE**.
- Le pourcentage des champs de données critiques remplis dans le Système de logement intégré (SLI) **AUGMENTE** et le pourcentage des dossiers qui ne respectent pas ou qui contournent les règles de validation des données dans le SLI **DIMINUENT**.

- 3.2b** Le nombre d'améliorations apportées aux politiques, aux systèmes et au financement **AUGMENTE**.

- 3.2c** Le nombre de projets de recherche et de projets pilotes lancés **AUGMENTE**.
- Le nombre de projets de recherche et de projets pilotes convertis en programmes **AUGMENTE**.

Cibles au niveau des priorités

Aux cibles établies pour chaque objectif s'ajoutera une série de cibles permettant de mesurer les progrès réalisés à l'égard des priorités du Plan décennal. Alors que nous ferons appel aux indicateurs de rendement clés pour suivre en bonne et due forme les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs du Plan décennal, nous établirons les cibles au niveau des priorités d'après les statistiques probantes extraites de rapports comme l'Évaluation des besoins en logements et nous nous en servirons plus généralement pour analyser les niveaux de basculement des besoins de la communauté dans la mise au point des plans de travail annuels. Ces cibles fixées au niveau des priorités tiendront compte des facteurs sociaux et économiques qui échappent à la volonté directe de la Ville et des partenaires sectoriels, et les niveaux des cibles seront fixés au delà de la capacité de financement connue. L'objectif des cibles fixées au niveau des priorités consiste à quantifier l'écart entre les ressources disponibles à l'heure actuelle et le niveau subsistant des besoins

dans la communauté. On peut adapter ces cibles pour tenir compte de l'évolution des réalités dans notre communauté, et elles porteront continuellement les échanges entre la Ville et la TLLI d'une part et, d'autre part, les partenaires sectoriels à propos des moyens à adopter pour réagir collectivement à ces difficultés. La Ville et la TLLI tâcheront d'atteindre ces niveaux de besoins établis dans la communauté dans les plans de travail annuels et dans la version à jour du Plan financier à long terme (PFLT) des Services du logement.

Mesurer les cibles au niveau des objectifs et des priorités permet de produire deux résultats. Au niveau des objectifs, les indicateurs de rendement clés vous permettent de connaître les progrès positifs accomplis dans la réalisation des éléments du Plan décennal, et au niveau des priorités, les cibles nous aident à mesurer l'impact collectif dans la réalisation de la vision prépondérante sans perdre de vue les besoins qui subsistent dans la communauté.

LE PLAN DE TRAVAIL DU PLAN DÉCENNAL

La structure cadre du Plan décennal définit nos priorités et nos buts absolus, les objectifs et les résultats que nous voulons atteindre, ainsi que les moyens d'évaluer les progrès accomplis au fil du temps. Lorsque le Plan décennal aura été approuvé, la Ville et la Table de leadership sur le logement et l'itinérance (TLII) travailleront de concert pour transformer cette structure cadre en étapes concrètes et matérialisables dans le cadre d'un plan de travail mis au point en collaboration et tenant compte des perspectives, des difficultés et des ressources disponibles à l'heure actuelle. Pour veiller à ce que le plan de travail reste réceptif et efficace, nous mettrons au point en collaboration un processus d'examen annuel qui permettra de nous assurer que tout continue de concorder avec l'évolution de la conjoncture, avec les politiques cadres, avec les niveaux de financement et les priorités de même qu'avec les besoins émergents de la communauté.

Bien que les cibles fixées au niveau des priorités soient ambitieuses, le plan de travail annuel sera construit selon un processus rigoureux, inspiré de la réalité. Il s'agira entre autres d'évaluer la capacité actuelle, de déterminer le financement et les ressources disponibles et de séquencer les travaux pour qu'ils soient à la fois viables et pour qu'ils concordent avec les résultats du Plan décennal. D'après les résultats de cette évaluation annuelle, nous établirons aussi des cibles annuelles qui rendent compte de la capacité opérationnelle et financière et de notre orientation stratégique à long terme. Chaque intervention viendra étayer directement

les principaux résultats, en veillant à ce que les ambitions s'harmonisent avec les progrès mesurables et les mesures matérialisables. Cette approche adaptative nous permettra de respecter nos priorités, de continuer de rendre des comptes et d'être prêts à nous adapter à l'évolution au fil du temps.

Pour surveiller les progrès accomplis

En continuant de mettre en œuvre le Plan décennal, nous allons aussi renforcer et affiner nos systèmes statistiques pour mieux suivre les progrès accomplis dans un paysage de services intégrés. Il s'agira entre autres d'améliorer la qualité des données, de corriger les lacunes dans les rapports et d'établir les liens nécessaires pour savoir dans quelle mesure les efforts consacrés dans l'ensemble du réseau ont des incidences les uns sur les autres. Un tableau de bord destiné au public présentera les progrès que nous aurons accomplis par rapport aux indicateurs de rendement clés et viendra étayer l'uniformité de la collecte des données et des rapports du Plan décennal et d'autres stratégies à long terme. Au fil du temps, ces améliorations nous permettront d'analyser plus rigoureusement, dans l'ensemble du réseau, l'impact produit, en finissant par produire des résultats plus enrichissants pour les personnes que nous servons.

Rapports annuels

Les [comptes-rendus annuels](#) sont des outils importants pour évaluer l'efficacité de ce plan dans la promotion de ses priorités et de ses buts. La Ville a diffusé publiquement les comptes rendus annuels du Plan décennal conformément à la Loi de 2011 sur les services de logement et continuera de le faire dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan.

REMERCIEMENTS

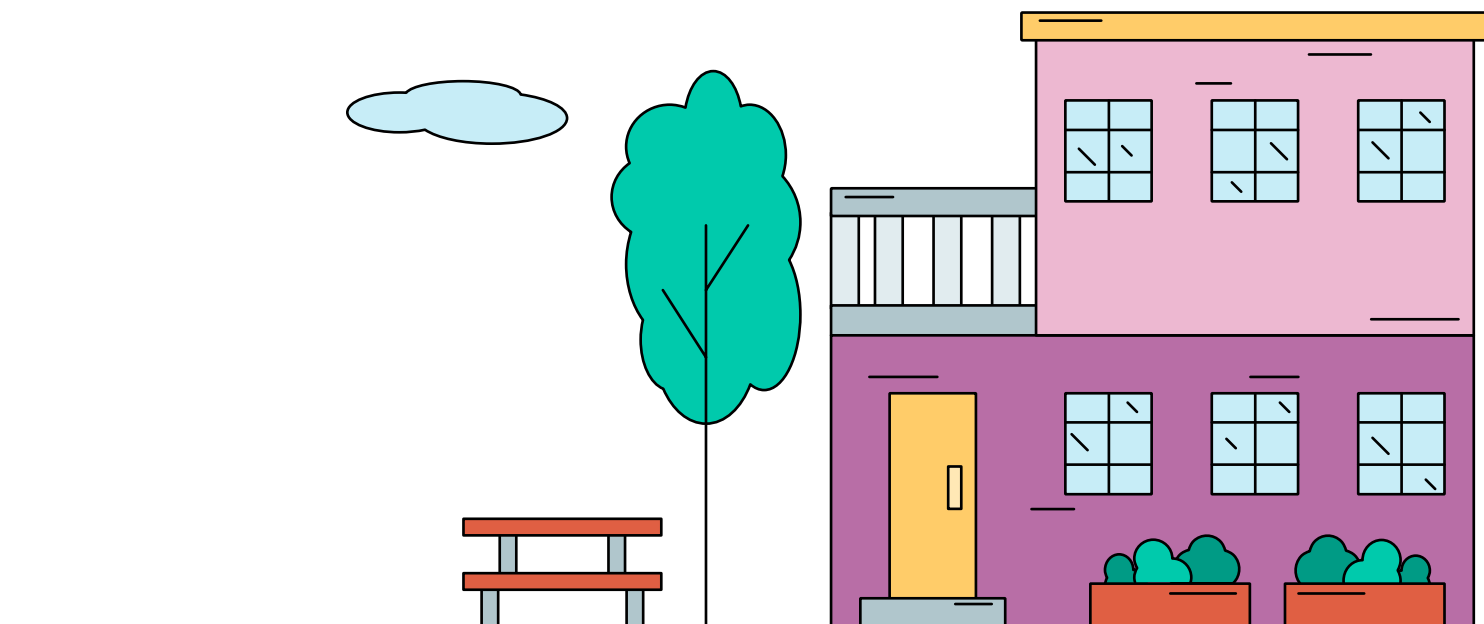
Nous souhaitons exprimer toute notre gratitude aux personnes qui ont contribué leur concours à ce plan en répondant à notre sondage, en nous adressant des courriels ou en participant avec nous à nos séances ou portes ouvertes virtuelles. Nous sommes particulièrement reconnaissants à chacun des partenaires, travailleurs de première ligne, défenseurs des intérêts, gardiens du savoir, membres de la communauté et personnes qui ont vécu et qui vivent cette expérience et qui ont pris le temps de poser des questions et d'exprimer leurs idées et leurs points de vue.

Nous remercions les membres du personnel de la Ville qui ont pris le temps de livrer leurs réflexions et leurs commentaires sur la correspondance entre leurs travaux et ce plan et sur la contribution qu'ils peuvent apporter pour que notre ville soit plus habitable pour tous et pour toutes. Leur participation et leur collaboration sont essentielles pour matérialiser ce plan.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui, dans ce secteur, ont pris part aux différentes activités de consultation. Leur concours mûrement réfléchi et leur volonté commune ont permis de s'assurer que ce plan tient compte de l'ensemble des points de vue et des priorités; leur fidèle collaboration est essentielle pour la mise en œuvre de ce plan.

Nous remercions de leur collaboration, leur expertise, leur leadership et leur volonté commune [les membres de la Table de leadership sur le logement et l'itinérance](#) dans la mise au point de ce plan dans la concertation. Leur concours a été essentiel pour s'assurer que le plan décennal rend compte des besoins du secteur et des personnes que vous servez.

Nous tenons aussi à remercier les municipalités qui nous ont si généreusement fait part de leur expérience, soit la Ville de Hamilton, la Région de York, la Ville de Toronto et la Région de Peel.





Pour en savoir plus sur les Services du logement
et de lutte contre l'itinérance à Ottawa :

Consultez le site [Services de logement et de lutte contre
l'itinérance | Ville d'Ottawa](#).

Faites nous parvenir un courriel housinglogement@ottawa.ca

Appelez nous au 3-1-1

Housing & Homelessness
Leadership Table

Table de direction sur le
logement et l'itinérance



Pour en savoir plus sur la Table de leadership
sur le logement et l'itinérance :

Veuillez consulter la [Table de leadership sur le logement
et l'itinérance](#).

Adressez nous un courriel à info@HHLTOttawaTDLI.ca